



PROCES VERBAL
De la 29^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE
15 février 2023

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Gérard Duchêne, Isabelle Heurtier, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Gérard Duchêne donne pouvoir à Frédéric Herzog, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 février 2023, datée du 8 février 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 1^{er} février 2023 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

5.1. Carte Avantages Jeunes 2023/2024 : choix des avantages

Pour l'avantage 2023/2024 (du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024), le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de valider les avantages suivants :

- Domaine Nordique des Hautes-Combes : Tarif réduit sur le forfait séance
- Musée de l'Abbaye : Une entrée gratuite
- L'Atelier des Savoir-Faire : Une entrée gratuite
- Conservatoire de Musique : Les frais de dossier offerts, valable une fois par famille

et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Economie



6.1. Stratégie de soutien aux activités commerciales

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, compétente en matière de développement économique d'intérêt communautaire (industrie, commerce, tertiaire, artisanat et tourisme) mène une politique active de soutien et de développement qui se caractérise notamment par le biais de son dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise. Ce dispositif exclut le secteur du commerce.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain un diagnostic a été réalisé sur Saint-Claude qui montre un taux de vacance commerciale de 24 % supérieur de 12 points à la moyenne nationale. Ces cellules vacantes apportent un aspect négatif à la ville centre et ne reflètent pas le dynamisme réel. Cette vision est également présente dans d'autres communes du territoire.

Les commerces constituent les vitrines du territoire, ils participent à son dynamisme et le conditionnent dans une certaine mesure. Afin de lever les freins à l'installation de nouveaux porteurs projets et de réduire la vacance commerciale, une stratégie de soutien en deux axes est proposée pour une mise en place en 2023 :

1- Acquisition de cellules commerciales pour soutenir l'implantation de nouveaux porteurs de projets

Pour soutenir l'implantation de nouveaux porteurs de projets commerciaux ou dynamiser l'artisanat d'art sur le Haut-Jura, la CCHJSC pourrait poursuivre son action d'acquisition de cellules commerciales afin de rénover puis de proposer une cellule et un loyer attractif à un nouveau porteur de projet ou à un artisan afin qu'il teste seul la commercialisation et l'organisation de son activité à moindres risques, sous le concept de "boutique à l'essai".

L'acquisition foncière de locaux permet également d'avoir un droit de regard sur le type d'activité qui s'installe et répondre aux enjeux de revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs et des villages du territoire.

La CCHJSC pourrait d'acquérir 2 nouvelles cellules en 2023 pour un budget prévisionnel d'achat et de travaux estimé à 150 000 euros et pour un autofinancement de 30 % déductions faite des aides de l'état et du loyer modéré perçu.

2- Soutien aux propriétaires des commerces vacants et aux porteurs de projets commerciaux

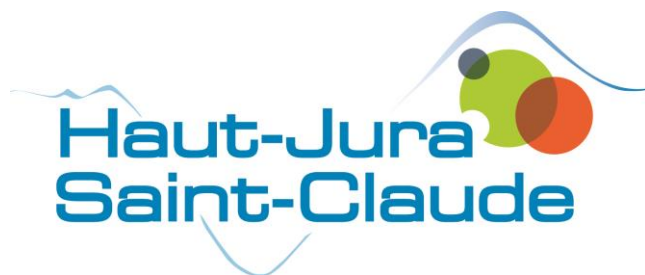
L'objectif du dispositif serait de favoriser l'implantation commerciale pour revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en apportant une aide financière aux commerçants ou aux propriétaires qui développent ou créent leur point de vente.

La subvention serait de 25 % du montant total des travaux hors taxe. L'aide maximal pourrait être plafonnée à 10 000 € HT et conditionnée à un montant minimal de travaux de 5 000 € HT soit une aide allant de 1 250 € HT à 10 000 € HT.

La Communauté de Communes apporterait 51 % de la subvention à la condition que la commune apporte les 49 % restants sous forme de fonds de concours des communes.

Un règlement d'intervention cadre le dispositif.

L'enveloppe financière est estimée à 40 000 € par an pour permettre d'accompagner 8 porteurs de projets sur l'ensemble du territoire. Il est proposé d'engager ce soutien sur 3 ans.



Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la stratégie commerciale, acte la présentation de cette stratégie en conseil communautaire et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.2. Acquisition d'une cellule commerciale – 9, place de l'Abbaye à Saint-Claude

La cellule commerciale située 9 place de l'Abbaye à Saint-Claude, intégralement rénovée, possède une surface de 32 m². Elle est actuellement mise en vente au prix de 58 500 €. Cette cellule, située stratégiquement au cœur du secteur touristique, face à la cathédrale et à la croisée des bus touristiques et des écoliers présente un intérêt communautaire pour y implanter un nouveau porteur de projet sur le principe de « boutique à l'essai ».

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 1 abstention de Jean-Daniel Maire) approuve l'intérêt stratégique de cette cellule commerciale pour y implanter un porteur de projet sur le principe de « boutique à l'essai » et autorise le Président à négocier le prix de vente de la cellule commerciale du 9 place de l'Abbaye à Saint-Claude.

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS

7.1. Petites Villes de Demain : financement du poste de chef de projet

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement,

Suite à notre adhésion au programme Petites Villes de Demain en partenariat avec la Ville de Saint-Claude mais aussi le lancement du recrutement d'un chef de projet et de la signature de la convention cadre, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le plan de financement ci-dessous pour l'année 2023 :

Dépenses prévisionnelles	HT
Poste de chef de projet	49 500.00 €
TOTAL	49 500.00 €

Recettes - Subventions	Taux	Montant HT
ANAH	50 %	24 750.00 €
Banque des Territoires	25 %	12 375.00 €
Autofinancement	25 %	12 375.00 €
TOTAL	100 %	49 500.00 €

Valide le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7.2. PLU de La Pesse : projet d'évolution

En octobre 2022, la collectivité a décidé de prescrire l'élaboration du PLUi portant sur l'intégralité du périmètre de la communauté de communes.

La charte de gouvernance du PLUi, fixant les modalités de collaboration avec les communes membres, annexée à cette délibération de prescription, permet aux communes disposant de PLU de les faire évoluer dans le cadre d'une procédure dite « légère ».

Les dispositions du PLU de la Pesse, approuvé depuis décembre 2013, nécessite d'être adaptées ou de modifiées au sein du règlement d'urbanisme et/ou des orientations d'aménagement et de



programmation compte tenu des nouveaux enjeux relevés sur le territoire communale et des projets réalisés depuis une dizaine d'années d'application.

La commune de La Pesse nous sollicite pour :

- La possibilité de faire évoluer de son PLU dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme et la charte de gouvernance élaborée à l'échelle intercommunale,
- Procéder à la modification des pièces du PLU en vigueur afin de poursuivre la mise en œuvre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,
- Organiser des réunions de travail et l'animation nécessaire en y associant les personnes publiques.

Claude Mercier étant concerné par le sujet, il sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la demande d'évolution du PLU de la Pesse et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure. La modification du PLU se réalisera en régie pour un montant prévisionnel de 6 000€ TTC sans évaluation environnementale et/ou autres études complémentaires. Comme évoqué lors du transfert de compétence, une contrepartie financière sera demandée à la commune de La Pesse.

8. Environnement / SPANC

8.1. SPANC : validation du devis de l'entreprise PB Assainissement pour la réalisation de 400 « Contrôles de bon Fonctionnement » (CBF) sur l'année 2023 via le logiciel « Ypresia »

Conformément à l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit réaliser des visites régulières, de contrôle, du bon fonctionnement et du bon entretien des installations d'ANC du territoire, selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans. La Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude a délibéré lors du bureau communautaire du 14 décembre 2022, d'une périodicité de ces contrôles de 5 ans.

Le prestataire « EURL PB Assainissement » qui est le prestataire du SPANC HJSC depuis 2021 est prêt à réaliser ces contrôles via le logiciel « Ypresia » acquis en 2022 par le SPANC. Les contrôles ainsi réalisés par le prestataire renseigneront directement la base de données du logiciel de gestion au fur et à mesure de l'avancement de la campagne.

La prestation prévoit également, en plus des photos illustrant la filière d'ANC, un plan de l'installation ; ce qui permet aux usagers de gagner en qualité de prestation.

Le SPANC aura la charge de l'envoi des courriers (prise de rendez-vous, rapports CBF, refacturation).

L'entreprise EURL PB ASSAINISSEMENT s'engage à la réalisation de 400 CBF sur les communes de Lajoux, Lamoura, Bellecombe et d'une partie des Moussières, via le logiciel « Ypresia » pour un coût unitaire de 105,66 € TTC le contrôle.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la proposition de l'EURL PB ASSAINISSEMENT d'un montant de 105.66 € TTC et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8.2 SPANC : adoption du nouveau tarif des redevances CBF

Compte tenu de l'augmentation significative du montant proposé par PB Assainissement pour la réalisation de ces contrôles (pour rappel 88 € TTC le contrôle en 2022), il convient, d'ajuster le montant de cette redevance SPANC, en gardant une marge pour la gestion administrative des campagnes. Il est donc proposé d'augmenter la redevance SPANC pour le « contrôle de bon fonctionnement » (CBF) de 110 € TTC à 130 € TTC. Pour rappel, le montant de ces contrôles avait été augmenté en 2020 (pour une mise en place début 2021) pour un passage de 70 € TTC à 110 € TTC.

Les autres redevances SPANC (Diag vente, Diag initial, Pack CC/CR) ne seraient pas concernées par une augmentation.

Type de Contrôle	Tarification Actuelle (en €, en TTC)	Proposition de Tarification (en €, en TTC)
Pack*: Contrôle de Conception/ Contrôle de Réalisation	300	400
Diagnostic initial de réhabilitation ET Diagnostic initial	250	300
Contrôle de Bon Fonctionnement	110	150
Diagnostic pour vente immobilière	300	400
Usager absent au rendez-vous établi	50	150

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le nouveau tarif à 150 € pour les CBF et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Patrimoine / Bâtiments

9.1. SCI S. LIZON TATI : proposition de vente de parcelle

La Communauté de Communes est propriétaire de trois parcelles situées Chemin de Vergers 39 200 SAINT-CLAUDE. Les parcelles sont cadastrées sous les n° 440, 441 et 443 de la section AH d'une contenance totale de 1 490 m². Ce tènement foncier, par son implantation en centre-ville et entouré d'habitations n'entre dans aucun champ d'action de la collectivité et n'est pas en mesure de supporter quelque projet qu'il soit.

La SCI S. LIZON TATI, représentée par Monsieur et Madame LIZON-TATI, dont le siège social est situé 50 rue du Pré - 39 200 Saint-Claude souhaite acquérir ces parcelles, attenantes à leur maison d'habitation. L'objectif de cette acquisition est de pouvoir entretenir ces terrains, vierges de toutes constructions, notamment en coupant les arbres qui entraînent des nuisances sur leur domicile (ombre, risque de chute).

A noter qu'en cas de vente, il sera nécessaire de créer un chemin de servitude de passage sur la parcelle AH 387 qui appartient également à la Communauté de Communes.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise la vente de ces parcelles au prix de 10 € le m² soit 14 900 €, acte qu'un droit de passage devra être créé sur la parcelle AH 387 appartenant à la collectivité et acte que les frais de bornage et la constitution de servitude seront à la charge de l'acquéreur et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Tourisme

10.1. Office de Tourisme : Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté - adhésion 2023 au collectif Montagnes du Jura et aux filières Patrimoine et Itinérance

Comme l'année passée, le Comité Régional du Tourisme Bourgogne-Franche-Comté Tourisme propose à l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude de contribuer à ses plans d'actions par le biais d'un partenariat avec contribution financière.



Ce partenariat concerne l'adhésion au collectif « Montagnes du Jura », qui permet de bénéficier de la promotion et la communication de cette destination en France et à l'international, ainsi que l'adhésion aux deux collectifs-filières « Patrimoine » et « Itinérance », représentant une valorisation et un développement plus ciblés des offres.

Une convention a déjà été signée l'année passée pour 2022 et 2023, le montant reste le même, soit 4 000 € annuels.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la participation financière de ce partenariat pour 2023 à hauteur de 4 000 € TTC pour l'adhésion au collectif Montagnes du Jura et aux filières Itinérance et Patrimoine, autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat et autorise la tacite reconduction de ce partenariat durant le mandat.

10.2. Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - conditions particulières de vente des excursions et des visites guidées

L'Office de tourisme établit des conditions particulières de vente de ses visites guidées et de ses excursions sur la Ligne des Hirondelles, afin notamment de définir les conditions de réservation, d'annulation et de remboursement des différentes prestations.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve ces conditions particulières de vente des visites guidées et des excursions sur la Ligne des Hirondelles et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.3. Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - convention de partenariat avec Hello Dole

Dans le cadre des excursions tout compris organisées par les Offices de tourisme Haut-Jura Saint-Claude et Hello Dole sur la Ligne des Hirondelles, une convention de partenariat est conclue annuellement entre les deux Offices de tourisme afin de définir les conditions de réalisation, dates et tarifs des prestations à Dole et à Saint-Claude.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cette convention de partenariat entre Hello Dole et l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude pour 2023 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.4. Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - convention de partenariat avec les restaurateurs de Dole

Dans le cadre des excursions tout compris organisées par l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude sur la Ligne des Hirondelles, une convention de partenariat est conclue annuellement entre l'Office de tourisme et les restaurateurs prestataires qui accueillent les visiteurs lors des journées à Dole, afin de définir les conditions de réalisation, dates et tarifs des prestations.

Le prestataire s'engage à accueillir un groupe de 20 à 50 personnes et propose un menu régional comprenant :

- Par personne de plus de 12 ans :
 - o 1 entrée
 - o 1 plat
 - o 1 dessert
 - o 1 café
 - o ¼ de vin soit 25cl ou 1 boisson soft
- Par enfant (moins de 12 ans)



- 1 plat
- 1 dessert
- 1 boisson soft

Le montant de la prestation s'élève à 25 € pour les personnes de plus de 12 ans, 10 € pour les enfants de 5 à 12 ans et gratuit pour les moins de 5 ans.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve ce projet de convention de partenariat entre les restaurateurs prestataires et l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude pour 2023 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.5. Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - convention de partenariat avec les guides accompagnateurs

Dans le cadre des excursions tout compris organisées par l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude sur la Ligne des Hirondelles, une convention de partenariat est conclue annuellement entre l'Office de tourisme et les guides accompagnateurs prestataires qui accompagnent les visiteurs lors des journées à Dole, afin de définir les conditions de réalisation, dates et tarifs des prestations.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve ce projet de convention de partenariat entre les guides accompagnateurs prestataires et l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude pour 2023, valide le montant de la prestation à hauteur de 220 € TTC par excursion et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.6. Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - convention de partenariat pour la réalisation d'un flyer commun

Comme l'année passée, la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a réalisé les flyers de promotion des excursions organisées par les Offices de tourisme du Jura sur la Ligne des Hirondelles en 2023. Elle a donc avancé les frais de création graphique et d'impression. Une convention de partenariat est conclue annuellement entre la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et les différents partenaires qui souhaitent distribuer le flyer (CDT du Jura, Offices de tourisme de Champagnole Nozeroy / Haut-Jura Arcade / Haut-Jura Grandvaux / Hello Dole / SNCF), afin de définir les conditions de refacturation du coût de réalisation des flyers en fonction des quantités souhaitées. Le coût unitaire d'un flyer est de 0.097 € TTC sur une base de dépenses de 1 159.60 € TTC et d'une commande de 10 000 flyers.

La répartition des participations financières est la suivante :

Structure	Coût TTC	Quantités
Comité Dép. du Tourisme	200.00 €	100
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura	14.55 €	150
Office de Tourisme Haut-Jura Arcade	97.00 €	1 000
Office de Tourisme Haut-Jura Grandvaux	116.31 €	1 200
Dole Tourisme – SPL Hello Dole	194.00 €	2 000
SNCF Voyageurs TER BFC	291.00 €	3 000

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cette convention de partenariat entre les partenaires diffuseurs du flyer Ligne des Hirondelles et la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pour 2023 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.7. Aménagement du sentier des Gorges de l'Abîme : mission de maîtrise d'œuvre

La consultation des entreprises pour la recherche d'un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement du site des Gorges de l'Abîme a été lancée fin 2022. Une seule offre a été remise, il s'agit de l'entreprise SAS JDBE située à Besançon.

Après analyse des offres, demande de précisions et rencontre avec le bureau d'étude JDBE et en concertation avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de déclarer la consultation infructueuse pour les motifs suivants : Non complétude aux attentes, absence de compétences et de références en matière de réalisation d'opération de maîtrise d'œuvre sur des sentiers touristiques, sentiers aériens, mise en œuvre de passerelle dans des milieux humides et escarpés.

10.8. ASF : travaux de réfection de la toiture

Une programmation de travaux pour la réfection de la toiture traditionnelle et de la toiture terrasse est indispensable sur ce bâtiment car nous avons de plus en plus d'infiltrations d'eau qui apparaissent. Nous en profiterons pour installer des panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture et par la même occasion de prévoir l'aménagement d'un local pour le Fab Lab faisant parti de la manufacture, dans une partie du grenier actuel

3 maîtres d'œuvres ont été contactés pour une visite des lieux le jeudi 05 janvier 2023 :

- Ad+ Architectes designers associés,
- Benoit Lizée Architecte,
- Architecture Atelier des Montaines

Se sont positionnés :

- Ad+ Architectes designers associés avec un taux d'honoraire de 10% des travaux,
- Benoit Lizée Architecte avec un taux d'honoraire de 7.48% des travaux,

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le choix du maître d'œuvre qui prend un taux d'honoraire le moins élevé soit Benoit Lizée Architecte d'un montant de 28 790.07 € TTC et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.9. Aménagement et mise en valeur de la Chapelle Saint-Romain : avenant n°1 du lot n°1 « Gestion de la végétation » - entreprise ELAGAGE ARBORESCENCE

Dans le cadre du projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la Chapelle Saint-Romain et pour donner suite à notre demande faite lors d'une précédente réunion de chantier, l'entreprise ELAGAGE ARBORESCENCE (lot 1 : gestion de la végétation) a fait parvenir un devis concernant :

- L'élagage, la taille de réduction sur 2 tilleuls situés à proximité immédiate de la chapelle. Une taille de restauration permettra de mettre en sécurité le site très fréquenté.
- L'élagage, démontage, abatage de 4 tilleuls en contre bas de la falaise afin d'ouvrir la vue sur une autre falaise.

Cela a pour incidence une augmentation de 1 550,00 € HT soit 1 860,00 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élèverait à 9 650,00 € HT soit 11 580,00 € TTC

Vu l'avis de la CAO du 8 février 2023, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cet avenant et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



10.10. Outil Géotrek : convention de partenariat d'utilisation mutualisée

Afin de soutenir une offre de loisirs et sports de nature qualitative et respectueuse de l'environnement, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a déployé l'outil GEOTREK sur l'ensemble des EPCI ayant la compétence tourisme.

L'outil Géotrek permet la gestion du réseau d'itinéraires (randonnée, VTT, Trail) et la valorisation de ceux-ci par les offices de tourisme afin d'en assurer la promotion.

Cet outil a l'avantage de centraliser la base de données des itinéraires et de faciliter la promotion de ceux-ci par un widget intégré au site internet de l'Office de Tourisme.

La mise à disposition, l'utilisation et les formations sont gratuites pour la durée de cette convention (3 ans).

La convention proposée par le PNR vise à établir les engagements de chacun : PNR, EPCI et Offices de Tourisme.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cette convention à titre gratuit et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Sports

11.1. Restructuration du centre nautique du Martinet : modification de coordonnées bancaires AP-MA Architecture et SOJA INGENIERIE

AP-MA Architecture et la société SOJA INGENIERIE ont modifié leurs coordonnées bancaires.

Les règlements des sommes dues doivent désormais s'effectuer sur les comptes suivants :

AP-MA Architecture

- Banque : BPI France
- Code banque : 18359
- Code guichet : 00043
- N° de compte : 00020713145
- Clé RIB : 74

SOJA INGENIERIE

- Banque : BPI France
- Code banque : 18359
- Code guichet : 00043
- N° de compte : 00006683845
- Clé RIB : 62

La collectivité devra vérifier que la Trésorerie de Saint-Claude a bien pris en compte ces nouvelles coordonnées bancaires pour les règlements du dossier référencé ci-après :

Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

Marché public – Reconstruction du centre nautique du Martinet à Villard Saint-Sauveur – date de notification du marché du 10 décembre 2021.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre, approuve le certificat de cessibilité de créances et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Culture

13. Communication

14. Questions diverses et informations



Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h30.

Raphaël Perrin
Président



Fait à St-Claude, le 16 février 2023

Frédéric Herzog
Secrétaire